

Bourses du Réseau Agriconseils de la Montérégie

McMasterville, le 16 novembre 2022 – La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est fière de se joindre au Réseau Agriconseils de la Montérégie (RAM) pour soutenir les entreprises agricoles du territoire. Le Réseau Agriconseils de la Montérégie (RAM) remettra gracieusement deux bourses, au montant de 500 \$ chacune, aux entreprises agricoles qui se qualifieront pour l'obtention d'un prêt au Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu (FMAVR). Cette bourse pourra être appliquée aux différents services-conseils reconnus par le RAM. Le [RAM](#) soutient une variété de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

« *L'ajout d'une bourse applicable à des services-conseils confirme la volonté de la MRCVR de mieux outiller les entrepreneur(e)s de son territoire.* », a déclaré madame Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

APPEL DE PROJETS

Les entreprises agricoles de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour soumettre leurs projets dans le cadre du Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu (FMAVR).

Les entreprises agricoles intéressées à déposer une demande au FMAVR doivent communiquer avec monsieur Jean-Philippe Blouin, agent de développement agricole et bioalimentaire à la MRCVR. Celui-ci pourra répondre à vos questions sur le programme et vous fournir le formulaire de demande ainsi que tout autre document utile. Vous pouvez contacter monsieur Blouin aux coordonnées suivantes :

dev.zoneagricole@mrcvr.ca | 450 464-0339, poste 2114

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 132 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.